

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001123316		1ere Gachée: 14:57 (1)		Date: 29/10/2025		reap161025152352		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410125		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03.88.18.67.82		Véhicule:			
chantier: 012504		ADEQUASOL		6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120		M89 8x4 ROUXEL BAC			
		25140-Chalons		Avenue Ampere 07.87.12.39.88 51000 Châlons-en-Champagne		M89 BACO			
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		température:	
14:57								vitesse du vent:	
								validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB353A350D		BPS				XD3		CL 0,40	
consistance(7)		Dmax		ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)	
S3		20		CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0	
Résistance caractéristique(4)				appellation commerciale		C35/45 XD3 S3 Dm20 CEM2 350			
C35/45				Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON		SPHRE 7200		NOM:					
HAUSSE ENERGIE				signature du client:					
REP									
ajout d'ingrédients sur chantier(9):		signature:							
type et quantité:									
demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1